



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 4 juin 2013 — N° 60

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration concernant Mme Marjorie Bourbeau, récipiendaire du Coup de cœur jeunesse.

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant le 100<sup>e</sup> anniversaire des Chevaliers de Colomb de Hull.

---

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des locataires du parc Frontenac.

---

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant le 10<sup>e</sup> anniversaire du marché Melbourne.

---

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant le 85<sup>e</sup> anniversaire de Pops.

**4 juin 2013**

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Vallée.

\_\_\_\_\_

Mme David (Gouin) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_

Mme Trudel (Charlesbourg) fait une déclaration concernant un étudiant de Fierbourg qui participera au Mondial des métiers en Allemagne.

\_\_\_\_\_

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration afin de souhaiter la bienvenue à la Jeune chambre de commerce haïtienne dans Saint-Michel.

\_\_\_\_\_

M. Trudel (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter le Défi Vélo Mag de Shawinigan qui a remporté le prix Or lors du gala provincial des Grands Prix du tourisme le 14 mai 2013.

\_\_\_\_\_

À 13 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 14.

\_\_\_\_\_

**4 juin 2013**

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Larouche, ministre déléguée aux Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 44 Loi proclamant le Mois de l'histoire des Autochtones

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 44.

### **Dépôts de documents**

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 avril 2013 par Mme Charlebois (Soulanges) concernant l'installation d'un mur anti-son sur l'autoroute 20 à la hauteur de Coteau-du-Lac.

(Dépôt n° 774-20130604)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 avril 2013 par M. Roy (Bonaventure) concernant les frais de déplacement pour les usagers du Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs.

(Dépôt n° 775-20130604)

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 25 avril 2013, adressée aux membres de l'Assemblée nationale par D<sup>r</sup> Abdullah Abdullah, président de la Commission des affaires politiques du Conseil législatif palestinien, concernant la motion adoptée par l'Assemblée le 4 décembre 2012 sur la décision de l'Organisation des Nations Unies de reconnaître le statut d'État observateur pour la Palestine.

(Dépôt n° 776-20130604)

**4 juin 2013**

---

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Marcoux (Vaudreuil), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 30 mai 2013, a procédé à l'élection à la vice-présidence.

(Dépôt n° 777-20130604)

\_\_\_\_\_

Mme Champagne (Champlain), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 29 et 30 mai 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie.

(Dépôt n° 778-20130604)

\_\_\_\_\_

M. Ferland (Ungava), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 16 avril et les 7, 8, 9, 14, 15, 21, 28, 29, 31 mai, ainsi que le 3 juin 2013, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 779-20130604)

### **Dépôts de pétitions**

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 315 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le moratoire sur les projets d'optimisation dans le réseau de la santé.

(Dépôt n° 780-20130604)

**4 juin 2013**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 484 citoyens et citoyennes de la circonscription de Brome-Missisquoi, par M. Paradis (Brome-Missisquoi);  
(Dépôt n° 781-20130604)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 345 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Legault (L'Assomption);  
(Dépôt n° 782-20130604)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 1 089 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis).  
(Dépôt n° 783-20130604)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les efforts des municipalités du Québec, qui, comme le gouvernement du Québec, luttent quotidiennement contre la collusion et la corruption et tentent de récupérer les sommes volées aux Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**4 juin 2013**

---

Mme Ménard (Laporte), conjointement avec M. Deltell (Chauveau), présente une motion concernant les coupures de postes de Radio-Canada en région; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Duchesneau (Saint-Jérôme), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant les démarches de la Ville de Montréal contre la corruption et la collusion; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Bolduc (Jean-Talon) et Mme Daneault (Groulx), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importante contribution des sages-femmes qui enrichissent le système de santé québécois et répondent aux besoins des femmes, des familles et des communautés du Québec;

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'elle a voté la légalisation de la profession sage-femme à l'unanimité en 1999 suite à une vaste étude qui a démontré la capacité de ces professionnelles de la santé de première ligne d'offrir aux femmes enceintes et à leur nouveau-né des soins de grande qualité, sécuritaires et à moindres coûts pour le réseau de la santé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, conjointement avec Mme Vallée (Gatineau), Mme Daneault (Groulx) et M. Khadir (Mercier), propose :



4 juin 2013

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la 17<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tient cette année sous le thème Vivre à part entière;

QU'elle exprime sa solidarité envers les personnes vivant avec un handicap qui doivent faire preuve d'un grand courage au quotidien pour relever les défis de la différence et de l'intégration;

Enfin, que l'Assemblée souligne le travail de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien que réalisent les nombreux partenaires du réseau, dont l'Office des personnes handicapées du Québec, et les acteurs du milieu associatif et communautaire, et qu'elle souligne leur engagement quotidien pour faire en sorte que notre société soit toujours plus inclusive.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation tienne, à compter du 19 août 2013, des consultations particulières et des auditions publiques sur le document intitulé : « Le document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »;

QU'à cette fin, la Commission entende les groupes et organismes suivants :

Associations membres de la Table de concertation du livre  
Union des écrivaines et des écrivains québécois  
Association nationale des éditeurs de livre  
Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française  
Association des libraires du Québec

4 juin 2013

---

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (bannière Coopsco)  
Réseau BIBLIO du Québec  
Conseil consultatif de la lecture et du livre  
Associations régionales des auteurs  
Quebec writers' federation  
Association des éditeurs de langue anglaise du Québec  
Librairies indépendantes du Québec  
Librairie Renaud-Bray  
Groupe Archambault  
Association des traducteurs et des traductrices littéraires du Canada  
Illustration Québec (Association des illustrateurs et illustratrices du Québec)  
Communication-Jeunesse  
M. Clément Laberge, vice-président, Services d'édition numérique chez De Marque  
Union des consommateurs  
Option consommateurs  
Costco Wholesale  
Walmart  
Target  
Amazon  
Apple  
Indigo  
Institut économique de Montréal  
Fédération des Chambres de commerce du Québec  
Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux, Hautes études commerciales de Montréal  
M. Ivan Bernier, professeur associé, Faculté de droit, Université Laval  
M. Pierre Fortin, économiste, professeur émérite, Université du Québec à Montréal  
M. Marc Ménard, économiste, professeur à l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal  
Conseil canadien du commerce de détail – Québec  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
Société de développement des entreprises culturelles  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Institut de recherche et d'informations socio-économiques  
Messageries de presse Benjamin inc.  
Éditions Québec Amérique  
Éditions Transcontinental  
Groupe Modus

4 juin 2013

---

Fondation pour l'Alphabétisation  
Fondation André et Lucie Chagnon  
M. Germain Belzile, professeur, Hautes études commerciales de  
Montréal, cours Économie de la culture  
Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français  
Fondation littéraire Fleur de Lys  
M. Guillaume Déziel de Mr. Label éditions  
M. Michel Cartier, Institut de gouvernance numérique et professeur  
retraité du Département des communications de l'Université du  
Québec à Montréal

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques  
préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au  
deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des  
intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les  
membres de la Commission soit d'une durée maximale de  
35 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
soit de 16 minutes; et que le temps dévolu aux députés de  
l'opposition soit de 19 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les  
remarques finales partagée de la même façon que pour les  
remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Culture et des Communications  
soit membre de ladite Commission, et ce, pour la durée du  
mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**4 juin 2013**

---

Conformément à l'article 186 du Règlement, M. St-Arnaud, ministre de la Justice, propose :

QUE soit révoqué l'ordre adopté par l'Assemblée le 28 mai 2013 qui mandatait la Commission des institutions afin qu'elle tienne des consultations particulières dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Poirier, première vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 28 mai 2013, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, transmise par Mme Françoise David, députée de Gouin, l'informant de son souhait de devenir membre de la Commission de l'aménagement du territoire.

(Dépôt n° 784-20130604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. Cousineau, deuxième vice-président, propose :

QUE la députée de Gouin soit nommée membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Dufour, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Deux-Montagnes soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

**4 juin 2013**

---

La motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 202, Loi concernant la Ville de Terrebonne; projet de loi n° 203, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska; projet de loi n° 209, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.; projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Châteauguay; projet de loi n° 206, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques; projet de loi n° 208, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.; projet de loi n° 204, Loi concernant divers règlements de la Ville de Brossard et de la Ville de Longueuil visant l'arrondissement de Brossard;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe;

4 juin 2013

---

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Moreau, leader de l'opposition officielle, soulève une question de Règlement concernant la réalisation, par la Commission des finances publiques, du mandat prévu à l'article 292 du Règlement.

Mme Poirier, première vice-présidente, prend la question en délibéré.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

4 juin 2013

---

### Débats de fin de séance

À 18 heures, conformément aux consentements donnés lors de la séance du 30 mai 2013, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) à Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « Le faux consensus et l'incertitude du projet de loi n° 43, Loi sur les mines ». M. Bérubé, ministre délégué au Tourisme, remplace la ministre des Ressources naturelles pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, portant sur le sujet suivant : « La mise sur pied d'un programme d'aide aux propriétaires occupants de maisons lézardées de la Rive-Sud et de la Montérégie ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 4 juin 2013, transmis par la Société d'habitation du Québec, intitulé « Le gouvernement du Québec consacre 4,5 M\$ à l'aide aux propriétaires de maisons lézardées ».

(Dépôt n° 785-20130604)

---

À 18 h 26, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

4 juin 2013

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, proposant que le principe du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 45 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 45 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

---

M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Spénard (Beauce-Nord).

---

À 21 h 30, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 juin 2013, à 9 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**